ART. 4 N° I-330

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º I-330

présenté par M. Fromantin

## **ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« principal »

le mot:

« exclusif ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser le dispositif. En effet, le mot « principal » est trop vague et laisse à l'administration fiscale une trop grande marge d'interprétation. Cela conduit à un risque d'incertitude et potentiellement un risque constitutionnel.